

DÉCISION (PESC) 2017/667 DU CONSEIL**du 6 avril 2017****modifiant la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la décision (PESC) 2016/849 du Conseil du 27 mai 2016 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et abrogeant la décision 2013/183/PESC ⁽¹⁾, et notamment son article 33, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 27 mai 2016, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2016/849.
- (2) Compte tenu de la poursuite des activités de prolifération menées par la République populaire démocratique de Corée (RPDC), il convient d'ajouter quatre personnes à la liste des personnes et entités responsables des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, ou personnes ou entités agissant pour leur compte ou sur leurs instructions, qui figure à l'annexe II de la décision (PESC) 2016/849.
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2016/849 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe II de la décision (PESC) 2016/849 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 6 avril 2017.

Par le Conseil

Le président

L. GRECH

⁽¹⁾ JO L 141 du 28.5.2016, p. 79.

ANNEXE

Les personnes ci-dessous sont ajoutées à la liste des personnes figurant à l'annexe II, section I.A, de la décision (PESC) 2016/849:

- I. Personnes et entités responsables des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, ou personnes ou entités agissant pour leur compte ou sur leurs instructions, ou entités leur appartenant ou contrôlées par elles.

A. Personnes

	Nom	Autres noms connus	Date de naissance	Date de désignation par les Nations unies	Motifs de l'inscription
31	RI Myong Su		Date de naissance: 1937 Lieu de naissance: Myongchon, Hamgyong du Nord	7.4.2017	Vice-président de la Commission militaire centrale du parti des travailleurs de Corée et chef d'état-major des forces armées populaires. À ce titre, Ri Myong Su occupe un poste clé dans le domaine de la défense nationale et est responsable, sous forme d'appui ou d'encouragement, des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive.
32	SO Hong Chan		Date de naissance: 30.12.1957 Lieu de naissance: Kangwon N° de passeport: PD836410105 Date d'expiration du passeport: 27.11.2021	7.4.2017	Premier vice-ministre des forces armées populaires, membre de la Commission militaire centrale du parti des travailleurs de Corée et colonel général des forces armées populaires. À ce titre, So Hong Chan est responsable, sous forme d'appui ou d'encouragement, des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive.
33	WANG Chang Uk		Date de naissance: 29.5.1960	7.4.2017	Ministre de l'industrie et de l'énergie atomique. À ce titre, Wang Chang Uk est responsable, sous forme d'appui ou d'encouragement, des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive.
34	JANG Chol		Date de naissance: 31.3.1961 Lieu de naissance: Pyongyang Numéro de passeport: 563310042	7.4.2017	Président de l'Académie publique des sciences, organisation qui se consacre au développement des capacités technologiques et scientifiques de la RPDC. À ce titre, Jang Chol occupe un poste stratégique pour le développement des activités nucléaires de la RPDC et est responsable, sous forme d'appui ou d'encouragement, des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive.